

No. 37170

February 9, 2017

Le 9 février 2017

Coram: McLachlin C.J. and Abella,
Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon,
Côté, Brown and Rowe JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella, Moldaver, Karakatsanis,
Wagner, Gascon, Côté, Brown et Rowe

BETWEEN:

ENTRE :

Jamie Gregory

Jamie Gregory

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is dismissed without costs. In any event, had such motion been granted, the application for leave to appeal from the judgment of the Nova Scotia Court of Appeal, Number CAC 300542, 2013 NSCA 102, dated September 13, 2013, would have been dismissed without costs.

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est rejetée sans dépens. Quoiqu'il en soit, même si la requête avait été accueillie, la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, numéro CAC 300542, 2013 NSCA 102, daté du 13 septembre 2013, aurait été rejetée sans dépens.

J.S.C.C.
J.C.S.C.